



## CONSIGNES GENERALES POUR STAGE

- Imprimez **3 exemplaires** de la convention de stage après enregistrement.  
**Cocher « non »** pour la case « **Confidentialité du sujet/thème du stage** »
- Les conventions établies avec un établissement d'accueil situé en France doivent impérativement être **signées en version manuscrite**.
- Les conventions avec signatures scannées et transmises par mail ne sont pas acceptées sauf dans le cas d'un stage hors de France.
- Les conventions doivent être transmises avec cachets (tampons) et toutes les signatures suivantes sur les trois exemplaires : responsable établissement d'accueil, tuteur entreprise, et la vôtre. **Vérifiez la présence des 3 signatures sur chaque exemplaire de convention**. La dernière signature sera celle du directeur de l'IAE pour validation.
- Les trois exemplaires de conventions sont à remettre au plus tard **15 jours avant le démarrage** du stage (Il y a obligation d'avoir remis votre convention de stage avant de commencer votre stage).
- **Remettez les trois exemplaires signés à l'accueil de l'IAE.**
- Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour la période de stage.
- Durée maximum d'un stage : **6 mois en durée effective = 132 jours de 7h = 924 heures**.
- Les dates butoirs de fin d'un stage précédant la soutenance sont, pour les formations suivantes :
  - Licence 3 Comptabilité Contrôle Audit CCA : 1er Juin
  - Master 1 MBFA Monnaie Banque Finance Assurance : 1er Juin
  - Master 1 Comptabilité Contrôle Audit CCA : 2 Mars
  - Master 1 APE Analyse et Politique économique : 1er Juin
  - Master 2 CCA Comptabilité Contrôle Audit : 30 Mars
  - Master 1 Communication Management Marketing Digital : 1er juin
  - Master 2 Communication Management Marketing Digital : 1er juin
- **La date de fin de stage doit être antérieure à la date de jury pour toutes les formations**
- **Pour des jurys en septembre, la date butoir maximum de fin de stage est le 31/08/2018**
- Le montant de la gratification, pour une convention de stage est de 554,40 € en France. pour une base mensuelle de 154 heures à temps plein (taux horaire de 3,60 euros)
- Pour plus d'informations veuillez consulter le site <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F32131.xhtml>  
Un simulateur de calcul est disponible sur ce site



## CONSIGNES GENERALES POUR STAGE

### ATTESTATION D'ETUDES UNIVERSITAIRE

Un stage additionnel d'insertion professionnelle ou de ré-orientation (AEU) est possible après la date de jury, dispositif **uniquement applicable aux étudiants en statut formation initiale**. Un stage AEU (Attestation d'études Universitaire) nécessite l'accord par mail d'un enseignant référent et une inscription secondaire préalable. Veuillez contacter le référent stage IAE pour informations et modalités avant enregistrement d'un stage AEU.

### SPECIFICITE STAGE A L'INTERNATIONAL

Dans le cas d'un stage hors de France, veuillez compléter les documents suivants :

- 1) le **formulaire CPAM** disponible à l'accueil ou sur notre site web. Ce formulaire sera à remettre ensuite au référent stage IAE.
- 2) une copie de votre **attestation de droits à l'assurance maladie**, en cours de validité.
- 3) la « **Fiche stage Etranger** » en annexe à votre convention avec indication de la réglementation de votre pays d'accueil (cases à cocher). Sur cette fiche, veuillez mentionner vos NOM, PRENOM et FORMATION ainsi que la mention « **Je soussigné (e) PRENOM NOM déclare avoir pris connaissances des conditions d'entrée et de séjour dans le pays d'accueil** » (+ signature et date).

Veuillez obligatoirement joindre ces 3 documents à votre convention de stage.

- Complétez également le **formulaire en ligne sur l'ENT « Sécurité des stagiaires à l'étranger »** pour un stage hors Union Européenne (+ Norvège, Islande et Suisse), USA Canada.

**L'ensemble des documents nécessaires est téléchargeable au lien URL suivant :**

<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/formations/stages-et-alternance/stages.html>

Veuillez également télécharger le « **Guide Stages Etranger** », pour information.

Il est vivement recommandé de souscrire un contrat d'assistance complémentaire qui garantit le remboursement des frais médicaux engagés et le rapatriement dans le cas d'un stage à l'étranger.

*Toute convention de stage incomplète ne sera pas validée*

Page 2/2